

Réunion de rentrée

Licence Arts du spectacle

Première année

2021-2022



1 | Découvrir l'université

L'Université de Strasbourg

est composée de

38 Facultés

dont

La Faculté des Arts

La Faculté des Arts

est composée de

4 départements :

Musique

Arts visuels

Arts du spectacle

CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants)

Le Département des arts du spectacle

propose 4 parcours :

Double cursus en Danse

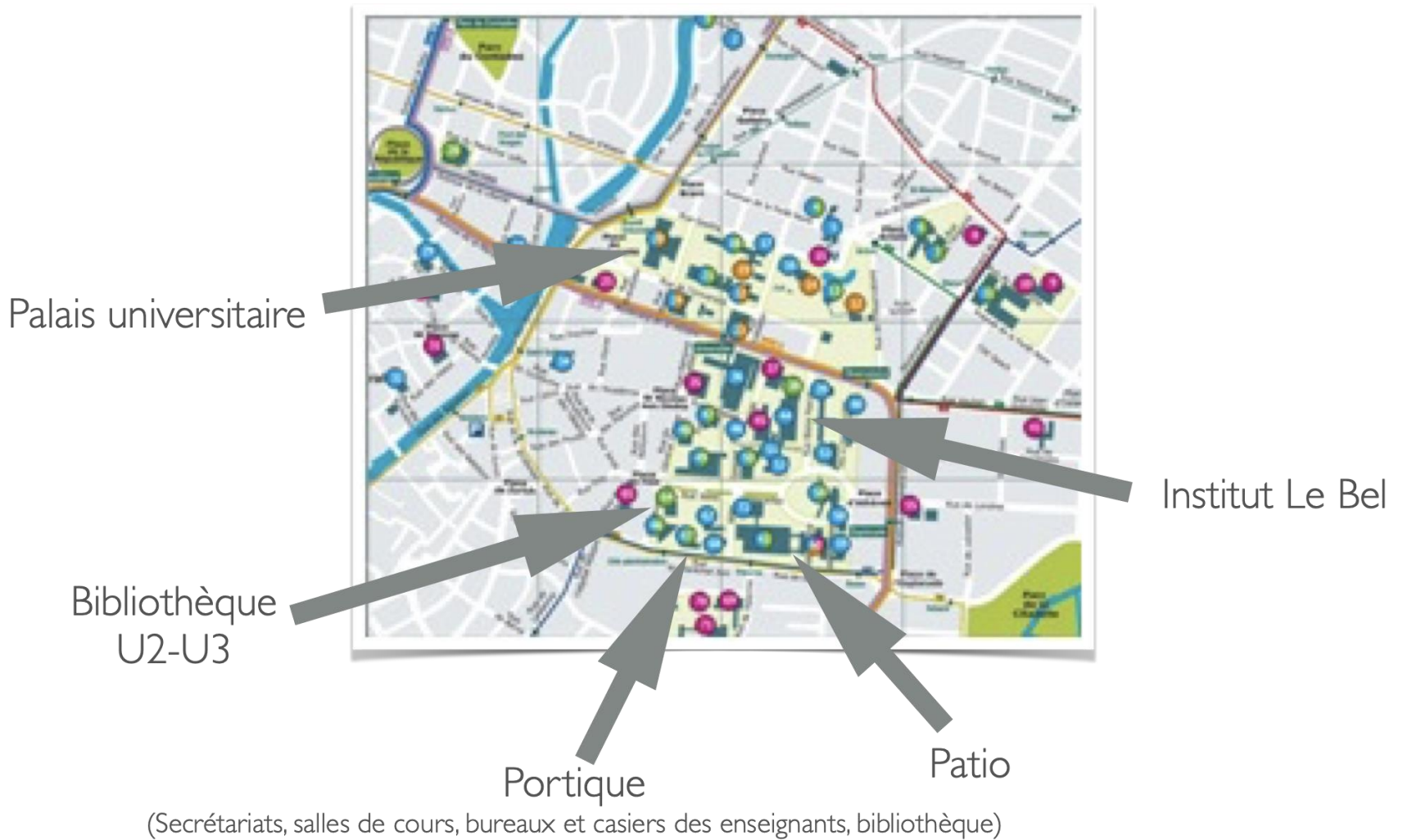
Études chorégraphiques

Études cinématographiques

Études théâtrales

Ces quatre parcours sont confondus en L1-S1.

À partir de L1-S2, les étudiant•es suivent les enseignements spécifiques du parcours dans lequel ils ou elles se sont inscrit•es en début d'année universitaire.



2 | S'informer

Les ressources

> **Site** de la Faculté : <https://arts.unistra.fr>

> Page **Facebook** du Département :
<https://www.facebook.com/Arts.Spectacle.unistra>

> Espaces **Moodle** (années et cours) :
<https://moodle3.unistra.fr>

Le Secrétariat des Arts du spectacle

💡 Vos principales interlocutrices pour toute question relevant d'un problème administratif.

Qui ? Maud Froeliger / Brenda Rungassamy/ Carine Goli

Où ? Portique, 1er étage, bureau 102

Quand ? Lundi-Mardi-Mercredi-Vendredi

9h -12h / 14h - 16h

(sauf vendredi 14h-15h)

Les joindre : <https://assistance-etudiant.unistra.fr>

Les responsables d'année

💡 Vos principaux interlocuteurs pour toute question relevant d'un problème pédagogique.

Double cursus en Danse

Nathalie Boudet / nboudet@unistra.fr

Études chorégraphiques

Guillaume Sintès / gsintes@unistra.fr

Études cinématographiques

Macha Ovtchinnikova et Christophe Damour / damour@unistra.fr

Études théâtrales

Aurélie Coulon / aurelie.coulon@unistra.fr

3 | Étudier

La formation

- > Le premier semestre est commun aux quatre parcours.

- > La formation est composée de
 - CM (Cours magistraux en amphis)
 - TD (Travaux dirigés en classes à effectifs limités)

CM et TD sont répartis dans 6 UE (Unités d'enseignement).

UE1



**Langues
TD**

UE2



Histoire et
Esthétique
des arts du
spectacle 1
DANSE
CM

UE3



Histoire et
Esthétique
des arts du
spectacle 2
CINEMA
CM

UE4



Histoire et
Esthétique
des arts du
spectacle 3
THEATRE
CM

UE5



Esthétique
et textes
théoriques
Cinéma
Danse
Théâtre
CM

UE6



**Atelier du
lecteur
Cinéma
Danse
Théâtre
TD**

UE1 | Langues vivants étrangers

ESPACE LANGUES PATIO LANSAD (non-spécialistes) ANGLAIS ET ALLEMAND

Les cours d'anglais et d'allemand pour non-spécialistes seront regroupés au sein de **l'Espace Langues Patio** qui réunit les cours suivants :

Au CRAL (Centre de Ressources et d'Apprentissage des Langues). Patio, bâtiment 5, étage 2

(voir site Internet du CRAL)

Au département d'études allemandes. Patio, bâtiment 4, étage 1 (Voir le guide pédagogique des enseignements pour non-spécialistes sur le site du département d'études allemandes)

Au département d'études anglophones. Patio, bâtiment 4, étage 2 (Voir le guide pédagogique des enseignements pour non-spécialistes sur le site du département d'études anglophones)

Procédure d'inscription : Sur le site de l'Université [Formation Nos formations Apprendre les Langues Choisir le type de cours \(UE obligatoire, UE libre, UE optionnelle, etc.\) Espace Langues Patio](#) Inscrivez-vous en ligne pour évaluer votre niveau et intégrer ensuite votre groupe

Contacts : Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter le secrétariat du Pôle LanSAD: lansad-support@rt.unistra.fr. Bâtiment Le Patio, bureau 5229. Coordonnée par le CRAL

UE2 | Histoire et esthétique des Arts du spectacle 1

Deux cours obligatoires :

CM : Art chorégraphique – 20hCM

Enseignants : S. BENOIT-N. BOUDET

CM : Analyse d'œuvres et de spectacles – 12hCM

Enseignants : N. BOUDET

UE3 | Histoire et esthétique des Arts du spectacle 2

Deux cours obligatoires :

CM : Art cinématographique – 20hCM

Enseignant : C. DAMOUR

CM : Analyse d'une œuvre cinématographique – 12hCM

Enseignante : M. OVTCHINNIKOVA

UE4 | Histoire et esthétique des Arts du spectacle 3

Deux cours obligatoires :

CM : Art théâtral – 20hCM

Enseignantes : A. ASTIER et A. COULON

CM : Analyse d'œuvres théâtrales – 12hCM

Enseignant : S. DIAZ

UE5 | Esthétique et textes théoriques

Trois cours obligatoires :

CM : Esthétique et textes théoriques des arts de la scène – 20h

Enseignante : G. JOLLY

CM : Esthétique et textes théoriques des arts chorégraphiques – 20h

Enseignant : G. SINTÈS

CM : Esthétique et textes théoriques de l'art cinématographique – 20h

Enseignant : M. OVTCHINNIKOVA

UE6 | Atelier de lecture

Un cours obligatoire selon le parcours dans lequel vous vous êtes inscrit :

TD : Analyse de textes de cinéma – 20h

TD : Analyse de textes de danse – 20h

TD : Analyse de textes de théâtre – 20h

ATTENTION !

Répartition dans les différents groupes de TD par ordre alphabétique !
Retrouvez le créneau de votre groupe sur l'emploi du temps de votre parcours.

LES TD COMMENCENT À PARTIR DU 13/09 !

UE	ECTS	Coef	Intitulé de l'UE	Volume horaire
1	3	1	LVE (CRAL)	24
2	6	1	CM Art chorégraphique CM Analyse de spectacles et d'œuvres chorégraphiques	20 12
3	6	2	CM Art cinématographique CM Analyse de films	20 12
4	6	3	CM Art théâtral CM Analyse d'œuvres et de spectacles en théâtre	20 12
5	6	1	CM Esthétique et textes théoriques en théâtre CM Esthétique et textes théoriques en danse CM Esthétique et textes théoriques en cinéma	12 12 12
6	3	1	TD atelier du lecteur en danse TD Atelier du lecteur en cinéma TD Atelier du lecteur en théâtre	20 20 20

Le calendrier universitaire

Deux semestres :

> Premier semestre : du 06/09/2021 au 14/01/2022

> Deuxième semestre : du 17/01/2022 au 27/05/2022

4 | Réussir

Réussir sa première année

- > **Être assidu** en CM et TD : poser des questions, prendre des notes ;
- > **Travailler** régulièrement ;
- > **Fréquenter les bibliothèques** (voir les bibliographies fournies)
- > Avoir une **activité culturelle soutenue** (spectacles vivants, projections de films)

Inscription pédagogique (IP)

L'inscription pédagogique consiste à s'inscrire aux différentes UE

Les codes CRAL sont à inscrire **impérativement** sur la fiche pédagogique.

La fiche tient lieu de contrat pédagogique : il faut absolument la signer

En l'absence d'inscription pédagogique et de signature, l'étudiant ne sera pas autorisé à se présenter aux examens.

Modalités et date limite de retour des fiches :

Évaluation

À noter :

- > Une **session unique** d'évaluation : il n'y a pas de « rattrapage » !
- > Des **examens** tout au long du semestre pour chaque cours

Pour réussir votre semestre,

- > Obtenir une **moyenne des UE égale ou supérieure à 10/20** ;
- > Si ce n'est pas le cas, vous serez **ajourné (défaillant)**.

Absences

La présence aux TD est **obligatoire**.

Toute absence doit être **justifiée**.

Au-delà d'une absence non justifiée,
l'étudiant sera noté **défaillant** à l'UE.

Attention !

La défaillance empêche le calcul de la moyenne générale du semestre et de l'année.

Un étudiant défaillant à une épreuve devra redoubler
pour repasser les UE où il n'aura pas obtenu la moyenne.

Absences : justificatifs

EN L1S1 : **épreuves à convocation** (dates indiquées en début d'année)

La **présence** aux épreuves est **obligatoire**, sauf dans les cas d'aménagement d'études.

Une **absence sans justification** à une épreuve avec convocation entraîne la **défaillance**.

Une **absence avec une justification recevable** (convocation à un concours de recrutement de la fonction publique, empêchement subit et grave – accident, maladie, décès d'un proche) autorise à passer une épreuve de remplacement (aux modalités spécifiques).

Il n'y a pas d'épreuve de remplacement à une épreuve de remplacement, sauf cas particulier (hospitalisation longue).

Le **justificatif/certificat original** doit être présenté au service de scolarité dans les 7 jours. Il convient également de prévenir l'enseignant dans le même délai.

L'assiduité est indispensable dans le cadre du contrôle continu intégral. Les étudiants sont tenus de suivre les cours depuis le début et ne pourront s'inscrire en cours de semestre.

En cas d'aménagement d'études, les étudiants (salariés, raisons de santé, étudiants cumulatifs, ...) doivent demander à être **dispensés d'assiduité aux TD** au Directeur de la Faculté. Un justificatif sera déposé au secrétariat des arts du spectacle (Contrat de travail)

Mise en garde contre le plagiat



Pire qu'un voleur,
un plagiaire.

« Il est interdit de faire passer pour siens des passages tirés de l'œuvre d'autrui. L'irrespect de cette règle, notamment par la pratique du "copier-coller" de textes accessibles sur Internet, constitue une fraude pouvant entraîner passage devant la section disciplinaire. Le plagiat est aussi un délit passible de sanctions pénales. »

5 | Être accompagné

Associations étudiantes

Artscène - Association Amicale des Étudiants en Arts du Spectacle

association.artscene@outlook

<https://www.facebook.com/associationartscene>

Mission handicap

Artscène - Association Amicale des Étudiants en Arts du Spectacle

association.artscene@outlook

<https://www.facebook.com/associationartscene>

carte culture
saison 20-21

Ta carte
étudiante
c'est aussi
ta carte
culture !

carte-culture.org

Musées
Concerts
Festivals
Cinémas
Spectacles
à tarifs
préférentiels

+
Sorties
Visites
Rencontres
Ateliers

     #carteculture  carte
culture

Espace Avenir

Espace Avenir vous accueille pour :

Informier et conseiller les étudiants dans la construction de leur parcours de formation à l'Université de Strasbourg ou dans un autre établissement d'enseignement supérieur, en France ou à l'étranger

Faciliter l'insertion professionnelle des étudiants en les guidant dans leur stratégie de recherche de stage et d'emploi

Développer des outils d'aide à la construction du projet personnel et professionnel de l'étudiant

Espace Avenir propose :

un accueil personnalisé par des conseillers/ **un centre de ressources documentaires spécialisées** / des forums, **tables rondes**, ateliers thématiques, etc./ **des ressources numériques** (portraits de professionnels, etc.)

Bonne rentrée !